

## Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : les paroisses

---

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°70

Également aux Archives Nationales A.N. Col C/4/18, f°315.

Paroisses : Sollicitation financière de l'État pour remédier à l'absence de paroisse dans 5 des 8 quartiers de l'île.

---

A l'Isle de France. Le 30 novembre 1767

N°24. Paroisses

Monseigneur,

Cette île qui est divisée en huit quartiers principaux n'a encore que trois paroisses qui sont établies : une dans chacun des deux ports dont les deux églises tombent en ruine, la troisième au quartier des Pamplemousses dont l'église n'est pas finie. Tout le reste de l'île est sans paroisse et par conséquent sans culte public. Beaucoup d'habitants n'entendent la messe qu'une fois l'année, quelques-uns passent plusieurs années sans aucun exercice de la religion.

Dans le plan que je dois suivre pour le rétablissement de cette colonie, il paraît que la meilleure route serait de commencer par le rétablissement des mœurs, et que la religion me serait d'un grand secours pour cela. Il faudrait élever des temples et multiplier les instructions : mais dans l'état où est cette malheureuse colonie, comment exiger des colons qu'ils bâtissent à leurs frais des églises et des presbytères tandis qu'ils n'ont pas de quoi se procurer les besoins les plus indispensables de la vie ?

J'avais voulu prendre un bâtiment du Réduit pour en faire provisoirement une paroisse qui eut servi au quartier de Moka et à une partie des plaines Willam [Wilhem], mais M. le Commandant qui veut jouir seul de cette maison de campagne qu'il s'est chargé de prendre seul au compte du Roi m'a déclaré qu'il ne voulait point de prêtre à côté de lui, et je suis arrêté à chaque pas que je fais pour le bien de cette colonie.

Je crois, Monseigneur, que ce serait un grand avantage pour cette île que le Roi vint au secours des pauvres colons et leur fit les avances nécessaires pour la construction d'une église et d'un presbytère dans chaque quartier. Si le Roi avançait seulement une somme de vingt mille livres pour chacun des cinq quartiers qui n'ont point encore de paroisse, les colons fourniraient avec plaisir le surplus pour la construction des bâtiments nécessaires ; la somme est considérable mais elle serait d'une grande utilité.

J'attends de Bourbon le Supérieur général des missionnaires de St-Lazare qui desservent toutes les paroisses de ces îles, ce sera avec lui que je traiterai des arrangements dont vous m'avez donné le plan, et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte par les derniers vaisseaux de cette expédition.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

\* \* \*